

Procès-verbal

Conseil d'Administration
du 15 février 2012

Approuvé au Conseil d'administration du
10 juillet 2012

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance restreinte aux membres élus le 15 février 2012 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Sylvie DURAND	Présente
Camille BAULANT	Présente
Christophe BOUJON	Présent
François BRUSSIEUX	Présent puis procuration à Sylvie DURAND
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Yves DENECHERE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE	Présent
Solène GOURDON	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Procuration à Patrick HAMARD
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Aurélien OTON	Présent
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ	Présent
Patrick SAULNIER	Procuration à Yves DENECHERE
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET	Présente
Christian ROBLEDO	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Procuration à Hervé CHRISTOFOL

22 membres statutaires : 18 membres présents, 4 procurations

♦ **Membres invités**

Eric DELABAERE – Candidat à la présidence de l'université

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général, directeur général des services

Laurence ESTEVE – Directrice de l'administration

Martine PION – Responsable du service juridique

Romain PROUX – Service juridique

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Election du président par les membres élus du CA.....	3
.1.1. Présentation de M. SAINT-ANDRÉ.....	3
.1.2. Présentation de M. DELABAERE	4
.1.3. Questions des administrateurs	5

Le conseil d'administration se réunit le 15 février 2012 en formation restreinte aux membres élus, sous la présidence de Monsieur Daniel MARTINA afin de procéder à l'élection du nouveau Président. Il ouvre la séance à 14H15 et souhaite la bienvenue au nouveau conseil d'administration.

1. Election du président par les membres élus du CA

M. MARTINA annonce les candidatures déclarées à la présidence de l'université : Monsieur Éric DELABAERE et Monsieur Jean-Paul SAINT-ANDRÉ.

Il rappelle la règle de la majorité requise pour être élu président. « Le président est élu à la majorité absolue des membres élus du conseil d'administration », à savoir vingt-deux divisé par deux plus un, soit douze voix.

.1.1 Présentation de M. SAINT-ANDRÉ

M. SAINT-ANDRÉ présente son parcours et son programme. Après la loi de 2007 et le passage aux compétences élargies, il a souhaité, entouré de son équipe, donner un nouveau dynamisme et de nouvelles perspectives à notre université sur la base d'un projet ambitieux, respectueux des personnes et soucieux du service public. Ce projet sera conduit par une équipe à la fois nouvelle et expérimentée, constituée de directeurs de composante, de responsables pédagogiques et de responsables de structures de recherche. A titre personnel, son expérience de directeur de composante, qui doit arbitrer, prendre des décisions, définir une politique, gérer des ressources humaines représente une excellente préparation à la fonction de président d'université. Il détaille son projet point par point.

- Afin de donner plus de visibilité à notre recherche, à la fois sur le plan régional, national et international, l'université sera présente et active au sein du PRES LUNAM et dans les instances régionales en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, il estime que la région est le territoire privilégié des collaborations aussi bien en formation qu'en recherche. Bien entendu la place de l'université sera défendue dans la recomposition interrégionale qui s'amorce et qui ne doit pas se résumer à un dialogue entre Nantes et Rennes. L'échec du projet d'initiative d'excellence Bretagne Pays-de-la-Loire, et le peu de place reconnue à Angers dans ce dossier, montre l'étendue du travail qui reste à faire. La réussite scientifique et institutionnelle des deux unités CNRS de géographie et d'histoire qui sont multi-sites et interrégionales, et où Angers a toute sa place, pourra inspirer d'autres collaborations. La nomination en tant que VPCS de Christian PIHET doit, pour M. SAINT-ANDRÉ, être vue comme emblématique de cette collaboration inter-régionale. Il rappelle que M. PIHET est un acteur important de cette collaboration puisqu'il est le directeur pour Angers de l'équipe de géographie.
- Replacer l'usager au cœur de nos préoccupations pour améliorer la qualité et la reconnaissance de nos formations est un axe prioritaire de sa politique pédagogique qui sera placée sous la responsabilité de Didier PELTIER (qui sera proposé à la vice-présidence du CEVU). L'innovation pédagogique et le développement de notre environnement numérique seront deux leviers qui permettront d'accompagner les mutations en cours. Au delà de leur parcours de formation, les étudiants sont des citoyens et des acteurs économiques et culturels. En partenariat avec le vice-président étudiant, M. SAINT-ANDRÉ et son équipe développeront une vraie vie étudiante sur les campus, dans le respect de l'autonomie des étudiants, de leurs représentants et en soutenant l'action de leurs associations. Le projet d'épicerie solidaire porté par les associations sera fortement soutenu. Une politique culturelle renouvelée, faisant une large place aux initiatives des étudiants et mieux insérée dans la cité sera un des emblèmes de cet objectif. Un observatoire local de la vie étudiante sera créé afin de mieux connaître et analyser les conditions de vie des étudiants. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux étudiants en situation de précarité en étroite collaboration avec les élus étudiants et les associations. L'accès des étudiants boursiers à l'emploi étudiant à l'université sera favorisé. L'attractivité de l'université sera accrue par une action en amont en renforçant les partenariats avec les lycées et les actions d'information avec les lycéens et en aval dans le cadre de relations renouvelées avec la société civile. Le service de formation continue, recentré sur des missions d'appui logistique aux formateurs et de relation avec les entreprises et le public, sera l'un des outils de ces actions. L'insertion professionnelle des étudiants est un objectif prioritaire. Le travail entrepris sur le suivi de celle-ci sera poursuivi et amplifié. La création d'une association des anciens étudiants de l'UA sera un des moyens d'atteindre cet objectif.

- Le dialogue social, qui, selon M. SAINT-ANDRÉ, est l'échec politique de ces quatre dernières années, sera restauré dans le cadre d'une gouvernance responsable et efficiente associant les représentants syndicaux et les élus du personnel avec un souci d'écoute, de travail en commun et de transparence. Christian ROBLEDON, actuellement directeur de l'ISTIA, sera proposé à la fonction de vice-président du conseil d'administration. Il sera le principal acteur du dialogue social en étroite collaboration avec le directeur général des services. M. SAINT-ANDRÉ avance deux objectifs prioritaires :
 - alignement des primes des trois filières dans le cadre d'une gestion prévisionnelle qui se traduira par la présence d'une ligne budgétaire « primes » au budget primitif 2013
 - résorption de la précarité des emplois non statutaires. D'une manière plus générale, une large étude sur les conditions de travail du personnel de l'Université d'Angers sera lancée et menée par le LEEST (Laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail). Cette équipe de recherche est associée à l'institut de veille sanitaire (classée A par l'AERES) et a une véritable expertise dans ce domaine.Plus généralement la confiance dans l'équipe dirigeante doit être rétablie grâce à la valorisation des compétences et à la reconnaissance des initiatives de chacun. Il s'agit d'un pré-requis à la construction d'une culture commune dans notre université. M. SAINT-ANDRÉ explique que la campagne de quatre mois a permis à son équipe, au cours d'une vingtaine de réunions et de nombreux entretiens, de rencontrer, d'écouter, de dialoguer et d'améliorer ses propositions. Il a pu entendre une forte attente de la part de personnes, prêtes à s'investir dans la vie de l'université pour peu qu'on les considère ; ce qui sera fait.

M. SAINT-ANDRÉ estime que le vote du 17 janvier 2012, majoritairement en faveur du projet qu'il porte au nom de son équipe, et l'adhésion d'un grand nombre à ce projet à tous les niveaux de responsabilité sont des garanties de bon fonctionnement de notre université au cours du prochain mandat s'il est élu.

.1.2 Présentation de M. DELABAERE

M. DELABAERE prend la parole. Il ne souhaite pas reprendre sa lettre d'intention ou son programme sur lesquels des échanges ont déjà eu lieu lors de la campagne. Il préfère **développer sa vision de l'évolution de l'université** au regard des résultats des Labex, des Idex et de certaines positions prises par Rennes. Il s'agit d'un débat hautement stratégique qui n'a pas été suffisamment abordé au sein du conseil d'administration. Il débute son argumentation par l'étude de l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche tel qu'il la perçoit. Il regrette le manque d'aménagement des territoires dans les approches d'excellence et estime que l'Université d'Angers doit absolument se positionner. Pour cela, les évolutions liées au projet IDEX doivent être prises en compte. Elles ont eu des impacts d'accélération sur la fusion d'universités qui obligent à la restructuration des composantes et des sites. M. DELABAERE présente l'exemple de Marseille ou de Rennes. L'université doit donc développer une politique de site en réponse à ces évolutions. Il reprend les priorités de la Région des Pays de la Loire et du Département du Maine et Loire et explique qu'elles ont un impact structurant au niveau financier et sur nos rapports avec ces collectivités.

M. DELABAERE rappelle la nécessité de déterminer des objectifs pour l'université. Il explique que l'audit de l'AERES nous fournit un état de la recherche très satisfaisant avec une évolution très favorable pour l'université ces dernières années. Cet audit fait apparaître des équipes trop nombreuses et avec des équipes d'accueil à regrouper pour avoir une visibilité et une force d'impact plus importantes. Les résultats de la deuxième vague des Labex sont intéressants. Ils montrent que la réflexion régionale voire inter-régionale provoque un impact important. Pour M. DELABAERE il faut clairement s'engager dans une réflexion à un niveau régional et inter-régional.

Au niveau de l'état des formations, le rapport de l'AERES et l'avis du Ministère sont positifs malgré une réserve sur l'augmentation conséquente des spécialités en Masters. M. DELABAERE estime qu'une collaboration régionale et inter-régionale a été bénéfique pour Angers avec notamment la création d'un CFA inter-universitaire et la mise en place de la formation des maîtres. La conséquence politique en termes de structuration est qu'il faut absolument structurer notre stratégie en politique de site en allant vers une université de type confédéral et aller plus loin dans l'inter-régional. Ensuite, cette logique pourra être déclinée en interne. M. DELABAERE espère que les questions des administrateurs lui permettront de préciser les choses.

.1.3 Questions des administrateurs

M. DENECHERE souhaiterait des précisions sur l'analyse des candidats de la situation financière de l'université et si des marges de manœuvre ont déjà été identifiées.

M. DELABAERE rappelle que le CA du 08 décembre 2011 a voté un budget en équilibre sous réserve d'une motion traduisant nos craintes en la matière. Il estime que ni nos missions premières que sont la formation et la recherche, ni l'immobilier, et en particulier la mise en sécurité de notre patrimoine, ne doivent être pénalisés dans les économies à prévoir. Il sera attentif à ne pas provoquer de conséquences sociales. Sur l'année budgétaire 2012, il faudra être vigilant sur les dépenses de fonctionnement type heures complémentaires, adhésions, déplacements, sur les renouvellements des contrats et sur les reports. Il s'agit avant tout d'analyser la question de la gestion de la dépense afin d'optimiser celle-ci. L'adaptation de l'offre de formation, l'accroissement des ressources propres (Formation continue et taxe professionnelle), la mise en place d'une commission immobilière et la réorganisation des fonctions supports seront d'autres pistes explorées.

M. SAINT-ANDRÉ explique que même si les ressources de l'université ont beaucoup augmenté ces dernières années, elles restent insuffisantes au regard de nos besoins. Une analyse de l'augmentation des dépenses et de notre situation financière est indispensable. M. SAINT-ANDRÉ souhaite qu'un audit financier ait lieu dès le début de son mandat. Il estime que l'université est à une phase charnière de la mise en place des responsabilités et compétences élargies. Cet audit permettra de travailler sur le prévisionnel, ce que nous ne faisons pas actuellement. Il nous aidera à définir les conditions optimales de la séparation de l'agence comptable et de la direction des finances. Par ailleurs des ressources supplémentaires seront recherchées via une fondation, les mutualisations, la réorganisation des services et les relations avec les composantes. Une priorité sera donnée à la recherche.

M. PEZERIL interroge les candidats sur leur gouvernance financière. Il demande quelle sera la durée de l'audit financier et quand il aura lieu.

M. SAINT-ANDRÉ estime qu'une séparation de l'agence comptable et de la direction des finances est indispensable. La direction des finances aura en charge certains éléments de gestion, de prospective. Une structure de pilotage au service des acteurs de l'université, autour de l'actuel contrôleur de gestion, sera autonomisée. Il espère une réponse de l'audit pour juillet pour une mise en œuvre pour le budget 2013. Des aménagements introduits par l'audit pourront être envisageables pour le budget 2012. Il s'agira de modifications à la marge puisqu'il a déjà été voté.

M. DELABAERE note que la lettre d'intention de M. SAINT-ANDRÉ indiquait que l'audit permettrait de négocier le contrat d'établissement. Il estime que cela sera impossible puisque le contrat sera signé en mars 2012. M. DELABAERE explique qu'il proposera aux administrateurs un vice-président aux finances et qu'il mettra en place des contrats d'objectifs et de moyens. La recherche de sources de financement supplémentaires est primordiale. Aujourd'hui l'université est dépendante de la dotation de l'Etat qui correspond à 80 % de nos recettes. Par ailleurs, l'agence comptable sera séparée de la direction des affaires financières.

Mme BAULANT souhaiterait que soit abordée la question de la stratégie des candidats par rapport à l'aménagement des territoires. Nos missions sont de plus en plus liées à des coopérations que l'on doit mettre en œuvre avec les acteurs.

M. DELABAERE estime qu'il existe une charpente régionale avec les trois universités qui permet une structuration facile et qui doit être construite avec les trois conseils. La mise en place de relations étroites au niveau régional impose de définir une politique de subsidiarité au niveau de l'université, à l'échelle des conseils consultatifs ou des composantes.

M. SAINT-ANDRÉ présente sa vision des relations composantes-présidence. Le lien avec le territoire pourra se faire via les conseils de perfectionnement, via la collecte de la taxe d'apprentissage et via la formation continue. Il présente les actions qu'il souhaite mener avec les autres acteurs angevins de l'enseignement supérieur, notamment grâce au pôle universitaire angevin. Au niveau du PRES, le prochain mandat sera l'occasion de réfléchir à un élargissement de ses compétences et de conduire des projets en lien avec les instances de l'UA.

M. CHRISTOFOL demande aux candidats quelle serait leur position si la loi offrait la possibilité aux universités d'agir sur le montant des droits d'inscription. Il rappelle que cela est déjà possible pour les grands établissements.

M. SAINT-ANDRÉ profite de cette question pour préciser que l'audit financier sera un moyen de négociation avec l'Etat et les collectivités territoriales de la dotation de l'université et pas du contrat d'établissement. Selon lui, la question des frais d'inscription n'est pas un sujet de débat. Ils sont fixés par arrêté ministériel. Il estime que le vrai débat se trouve dans la précarisation de la situation de certains étudiants obligés de travailler pour payer leurs études et dans l'autocensure de certains jeunes qui n'osent pas s'inscrire à l'université pour des raisons de coût global des études (pas uniquement des frais d'inscription). L'université peut davantage informer sur les aides possibles et améliorera l'emploi des étudiants sur critères sociaux. Il est contre l'augmentation des frais d'inscription.

M. DELABAERE rappelle que l'université est un établissement public. Il doit permettre au plus grand nombre d'étudiants d'accéder aux études supérieures. Il est favorable à un coût d'inscription le plus faible possible et il a contribué à la fin des frais spécifiques. En tant que VPCEVU, il connaît les situations difficiles des étudiants en situation précaire. Il estime qu'une revalorisation des bourses au niveau national est indispensable. Selon lui un autre problème est à prendre en compte. Il s'agit des frais d'inscription appliqués par certaines écoles aux étudiants étrangers. Il estime que sur ce point l'Etat est en contradiction par rapport à ses missions.

Mme POUPET souhaiterait intervenir sur la paupérisation des étudiants. Beaucoup d'étudiants boursiers doivent travailler en plus de leurs études. Ceux-ci ne peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité, sous peine de voir leurs bourses supprimées. Elle demande si la mise en place d'une structure d'aide aux étudiants permettant d'allier travail et études a été envisagée.

M. DELABAERE reconnaît que le taux de bourse est trop faible même si à Angers, le coût de la vie est moins cher. La prise en compte de ces situations doit être améliorée, notamment par rapport au contrôle continu.

M. SAINT-ANDRÉ a conscience des difficultés de ces étudiants. Elles doivent être mises en parallèle avec les contraintes réglementaires. Il estime que l'offre d'emploi étudiant au sein de l'université pourra être développée. Par ailleurs, des actions pourront être menées via les techniques de formation à distance pour permettre aux étudiants ayant des contraintes de ce type de pouvoir bénéficier de certaines formations.

M. HAMARD aborde la question du patrimoine immobilier et demande quelles seront les actions menées et le budget consacré à la maintenance immobilière.

M. SAINT-ANDRÉ a conscience que le budget 2012 consacré à la maintenance immobilière est bien en deçà de nos besoins réels. Le budget devra augmenter dans les années à venir. La maintenance immobilière fait partie des questions qui seront soumises à discussion avec l'Etat et les collectivités territoriales. La question est complexe, elle doit déboucher sur une étude approfondie pouvant conduire éventuellement à la dévolution du patrimoine immobilier.

M. DELABAERE précise que l'université est dotée d'un projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Nous avons une idée très fine de notre patrimoine immobilier et des stratégies envisageables pour l'optimiser. Nous connaissons également nos besoins en termes de coût de maintenance immobilière et des actions à mettre en œuvre.

Mme DURAND souhaiterait connaître la place que les candidats accorderont aux élus et aux personnels BIATOSS non syndiqués dans la participation à la définition des orientations politiques de l'établissement.

M. DELABAERE explique qu'il n'a pas souhaité présenter de candidature BIATOSS au CA lors du scrutin du 17 janvier dernier, préférant laisser la place à une représentation syndicale. Les grandes réformes sociales sont négociées au niveau national par les organisations syndicales. La loi dispose dans certains cas que les applications de certaines réformes doivent faire l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs fortement représentées au sein des listes des collègues enseignants et enseignants chercheurs.

M. SAINT-ANDRÉ estime que la question posée est importante car elle permet de s'interroger sur la place et l'implication des personnels BIATOSS dans la vie de l'université et dans son fonctionnement. Il explique que des personnels BIATOSS ont souhaité présenter une liste sur la base du projet UA 2020 tout en proposant une profession de foi différente. Leur proposition de créer une commission des personnels BIATOSS en lien avec les composantes sera de toute façon discutée avec l'ensemble des élus BIATOSS du CA. Elle permettra aux personnels de s'impliquer plus fortement dans la vie de l'université. Par ailleurs, il explique que le lieu d'expression par excellence des organisations syndicales et du dialogue social est le CT, la CPE, le CHS et que leurs avis et travaux seront portés à la connaissance du CA.

M. BOUJON indique que la loi LRU, de par les dispositions fixant la répartition du nombre de représentants du personnel universitaire au CA dans les collèges A, B et BIATTS (7 PR, 7 MCU et 3 BIATTS dans les statuts de l'Université d'Angers), ne permet pas une représentation proportionnelle du nombre de suffrages exprimés dans chacun de ces collèges (respectivement, 213, 467 et 591 lors des élections du 17 janvier 2012 à l'Université d'Angers). Conscient que les modifications législatives sont du ressort de l'Assemblée Nationale, M. BOUJON souhaite néanmoins que chacun des deux candidats exprime sa position sur le mode électoral actuel et si le futur élu à la Présidence de l'Université d'Angers continuera à défendre celui-ci au sein de la Conférence des Présidents d'Université.

M. SAINT-ANDRÉ estime que les résultats des élections aux conseils centraux des universités en général démontrent les limites de ce mode de scrutin introduit par la LRU. Il considère que le président ne devrait pas être élu que par 22 personnes. Ce problème a notamment été identifié par le comité de suivi de la LRU et par le président de la CPU. Il appartient à la CPU de porter à la connaissance du gouvernement un projet de solution. Au-delà de cette question, une fois le président désigné, l'ensemble de la communauté universitaire devra agir. M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il s'engage, s'il n'est pas élu, à soutenir les candidats aux vice-présidences proposés par le président et, s'il est élu, à proposer aux membres de l'autre équipe des responsabilités.

M. DELABAERE regrette que le président ne soit plus élu par l'ensemble des membres des trois conseils. Il estime que le fonctionnement du CA à 30 membres est difficile, notamment pour la constitution des commissions statutaires. Par ailleurs, la LRU introduit d'autres dérives possibles suivant son application : rôle du CEVU et du CS, place des composantes, démultiplication des structures qui conduit à une perte d'indépendance dans la prise de décision.

M. OTON a constaté que chaque programme laissait une place importante aux élus étudiants et aux responsables associatifs dans les actions à mener au niveau de la vie étudiante. Il interroge les candidats sur les mesures qu'ils souhaitent mettre en place pour valoriser cet engagement et ainsi inciter les étudiants à être acteur de l'université.

M. DELABAERE explique qu'il a pu constater en tant que VPCEVU que les associations étudiantes étaient très actives à l'université. Il a mis en place une UEL engagement étudiant – responsables d'association mais cette option n'est pas suffisante. M. DELABAERE propose de créer un diplôme d'université.

M. SAINT-ANDRÉ estime que l'engagement étudiant a une valeur formatrice et est essentiel pour la vie de l'université. Il doit être reconnu dans les cursus. La Charte pour la valorisation étudiante, évoquée par M. OTON, doit être signée et appliquée.

M. FRERE souhaiterait connaître la position des candidats sur la mise en œuvre de la politique de recrutement des personnels et notamment sur la place du CA dans le processus d'élaboration des campagnes d'emplois.

M. SAINT-ANDRÉ explique que les recrutements s'inscriront dans une réflexion prospective pluriannuelle dans le cadre d'un dialogue avec les composantes, les structures de recherche et le CT. Le conseil d'administration sera tenu informé régulièrement afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause.

M. DELABAERE précise que les recrutements au fil de l'eau seront limités. Le développement de la GPEEC permettra une définition plus fine des emplois et compétences à travers des fiches de poste plus précises. Celle-ci présentera l'insertion recherche et formation des profils. Notre politique de recrutement doit s'intégrer dans le territoire en partenariat avec les EPST par exemple. Une gestion prévisionnelle est donc indispensable et nécessite l'expertise des trois conseils et du comité technique.

Mme MATHIEU explique que l'université a l'image d'un établissement à formation professionnalisante. Elle demande aux candidats leur position sur l'avenir des formations généralistes.

M. DELABAERE estime qu'il n'y a pas de séparation entre les deux types de formation évoqués. Il considère que toutes les formations sont professionnalisantes et généralistes. Il est vrai que nous développons des liens étroits avec le tissu des entreprises.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que l'Université d'Angers a l'image d'une université à forte orientation professionnelle. Il estime qu'il s'agit d'une spécificité angevine qu'il faut conforter en adaptant notre offre de formation en fonction des besoins de l'emploi régional et que nous devons développer la formation continue. Par ailleurs, toute offre de formation doit être pensée de telle manière qu'elle soit à la fois généraliste et professionnalisante.

Mme LE RAY-RICHOMME souligne que le rapport de l'AERES indique que notre offre de formation était trop importante. Elle souhaiterait savoir si les candidats élaboreront des règles par rapport aux formations à faible effectif.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'une réflexion particulière basée sur la concertation sera engagée sur l'avenir de chaque formation à faible effectif. Deux réunions par an par domaine permettront d'examiner l'état de la formation et de la recherche et de déterminer les projets que l'université accompagnera compte tenu des moyens limités dont elle dispose.

M. DELABAERE explique que les règles par rapport aux formations à faible effectif seront posées au regard des stratégies d'établissement. Par ailleurs, lorsque l'effectif est trop faible, l'apport pédagogique est nul. Il précise que les formations à forte cohérence formation-recherche doivent être défendues et qu'il faut rechercher des collaborations avec d'autres universités.

M. ROBLED0 souhaiterait aborder la question de la gouvernance. Une fois élu, le président doit s'entourer d'une équipe solidaire. M. ROBLED0 questionne les candidats sur leur position concernant l'élection des vice-présidents proposés par le président élu.

Chaque candidat s'engage à soutenir les vice-présidents proposés par le président élu.

M. HAMARD demande quelle sera la place des personnels BIATOSS. En matière de gestion des ressources humaines, quel sera le rôle du politique et celui de l'administratif. Il aimerait également avoir des précisions sur les VP envisagés par les candidats.

M. SAINT-ANDRÉ exprime son attachement à la notion de communauté. Il souhaite construire les projets de telle manière que les personnels BIATOSS de l'université puissent se sentir partie prenante de la vie de l'université. En matière de gestion des ressources humaines, le politique est le pilote et l'administratif est au service de la politique et des acteurs de l'université. Concernant les vice-présidents, M. ROBLED0, M. PIHET et M. PELTIER seront les VP statutaires, M. WEBB poursuivra ses fonctions de VPRI et Mme BERNARD, M. COURTHAUDON, M. LE GALL, M. AMIARD seront vice-présidents délégués dans différents domaines. M. TAILLEFAIT sera le conseiller spécial du président.

M. DELABAERE précise que la stratégie politique est du ressort du politique et que le responsable administratif gère le service. La structuration des vice-présidences doit être liée aux services.

M. DELABAERE estime que nos conseillers d'orientations stratégiques doivent être les personnalités extérieures membres des conseils centraux. Son équipe sera composée des VP statutaires, d'un VP appui au VPCS, d'un VP vie étudiante, d'un VP université-monde professionnel, d'un VP RH et action sociale, d'un VP moyens et d'un VP RI.

M. JONCHERAY demande quelles seront les personnalités extérieures proposées pour compléter le CA une fois président.

M. SAINT-ANDRÉ précise que modalités de désignation sont contraintes par la loi et par nos statuts. Les marges de manœuvre par rapport à la situation actuelle sont faibles. La nomination du Directeur général du CHU a été envisagée mais cela est impossible dans l'état actuel du règlement intérieur de l'université. Il proposera au Président de Végépolys de siéger.

M. DELABAERE souhaite proposer des personnalités ayant la volonté de s'engager et qui ont une vision globale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les contraintes dans les statuts sont importantes. Il ne souhaite pas donner de noms.

M. CHRISTOFOL explique que le nombre de contractuels a beaucoup augmenté. Le nombre de personnels en situation précaire atteint aujourd'hui 40% des personnels de l'université. Le projet de loi Sauvadet ne propose que très peu de pistes pour l'enseignement supérieur. Il demande aux candidats quelles seraient leurs propositions en termes de formation, d'indemnisation, de gestion de carrière pour ces personnels.

M. DELABAERE précise qu'il conviendra d'étudier dans sa version finalisée la loi Sauvadet afin d'identifier nos marges de manœuvre. Il rappelle qu'il s'agit d'une loi de dé-précarisation mais que l'emploi des titulaires doit rester la règle. L'évolution des carrières et le régime indemnitaire de ces personnels doivent être discutés avec les organisations syndicales.

M. SAINT-ANDRÉ indique que la loi Sauvadet sera un cadre général à la gestion des personnels contractuels. Il précise qu'il faut différencier les personnels recrutés pour un emploi sur projet pour une durée déterminée et ceux correspondant à des fonctions/missions pérennes. Des solutions doivent être trouvées pour pérenniser la situation de ces contractuels via des CDI ou un emploi statutaire lorsque cela est possible. Au-delà de cette différenciation, chaque personnel sera considéré individuellement pour permettre une recherche de solution optimum dès que cela sera possible dans un contexte budgétaire contraint.

Au moment du vote, 22 membres sont présents ou représentés (18 membres présents, 4 procurations)

Résultats du premier scrutin :

- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Monsieur Éric DELABAERE : **8 voix**
- Monsieur Jean-Paul SAINT-ANDRÉ : **12 voix**

Monsieur Jean-Paul SAINT-ANDRÉ, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président de l'Université d'Angers.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 17H00.

Le Président de la séance,
Daniel MARTINA

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDÓ

**Le Directeur général délégué
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU